

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

**20181205\_DL\_02**

**OBJET :** Attribution du  
marché d'assistance à  
maîtrise d'ouvrage dans le  
cadre de la 2<sup>e</sup> phase de  
déploiement du réseau FttH

**Date de convocation :**  
29 novembre 2018

**Date de séance:**  
**5 décembre 2018**

**Date d'affichage :**  
**17 décembre 2018**

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 5

**Membres votants :** 7

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de  
14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 5 décembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** Laurent PARSIS, Ernest CANDELA, Philippe COCQ et Olivier JARDE

James HECQUET a donné son pouvoir à Laurent PARSIS  
Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

Le Syndicat Mixte Somme Numérique a publié le 10 octobre 2018 son marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, tel que prévu pour atteindre l'objectif de couverture 100% FttH à horizon 2024.

### LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 10 octobre 2018 ayant pour objet l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de déploiement du réseau FttH,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 5 décembre 2018 pour l'attribution de ce marché.

### DELIBERE

**ARTICLE 1** – Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de déploiement du réseau FttH est attribué à la société RESOCITY (59170 CROIX).

**ARTICLE 2** – Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de ce marché au cocontractant retenu.

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.